



Délibération n° 4

Conseil Municipal du Lundi 12 juin 2023

Service Subventions

Domaine de compétence :

7.5 – Finances- subventions

Le Lundi Douze Juin deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/06/2023

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 6

Nombre de votants : 27

Affiché le 15/06/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEAURAIN, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ.

Votants : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ANDRÉ

Objet : Attribution des subventions versées en 2023 aux associations non sportives

Rapporteur : Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Subventions 2023 versées aux associations

Vu l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31 alinéa 1,
Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,
Vu la délibération n° 5 du 12 avril 2023 relative au vote du budget primitif,
Vu la Commission n° 1 « Grandir, réussir et bien vivre à ETAPLES S/MER » et n° 3 « Rayonnement de la ville d'ETAPLES S/MER » réunies en date du 22 Mai 2023.

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action des associations à ETAPLES dans les domaines détaillés ci-dessous ,

Considérant que par souci de transparence, il convient de valoriser les moyens matériels ou de personnel mis à disposition des associations,

Association	Domaine	Montant 2023	Mise à disposition Salle	Moyens Matériels	Mise à disposition Personnel
ALAJ Subv. Fonct.	Action Sociale	1 150,00 €	/	/	/
ALAJ Subv. Fonct Club Prévention	Action Sociale	17 820,00 €	/	/	/
CAF	Action Sociale	8 100,00 €	Carrières (3h30/sem.)	/	/
Enfants du Liban	Action Sociale	850,00 €	Salle Pyramide 1 fois/mois	Barnum, Corderie (occas.)	/
Mobyl'Aide	Action Sociale	1 000,00 €	Local ALAJ	Barnum, barrières.	/
Opale Aide et Présence	Action Sociale	250,00 €	Pyramide (annuel)	/	/
Secours populaire	Action Sociale	1 200,00 €	Local Mt Levin (annuel)	Corderie (occas.)	2 chauffeurs
Restaurant du cœur	Action Sociale	1 200,00 €	Local Mt Levin (annuel)	Corderie (occas.)	1 chauffeur (occas.)
Médailles Militaires SNEEM	Ass. Patriotique	120,00 €	/	/	/
Ass. Souvenir Sauvegarde Traditions Marins Pêcheurs	Culture	400,00 €	Salle Delattre (occas.)	Barrières, chaises, sono,barnum... (occas.)	/
Musique Communale	Culture	5 000,00 €	Salle M. Ficheux (annuel)	véhicule pour déplacement (occas.)	2 agents 9/heures/sem .
Passions Culture	Culture	600,00 €	Salle Delattre (occas.)	Grilles & salle pour expo	/
Scrabble Etaplois	Culture	250,00 €	Salle Delattre 2h30/sem.	/	/
Chorale Mixte d'Etaples (Paroisse)	Culture	500,00 €	Clos St Victor (occas.)	/	/
Mémoire d'Opale	Culture	405,00 €	Local Corderie	/	/
Association des Commerçants et Artisans (ACA)	Divers	5 000,00 €	Corderie pour réunion	/	/
Amicale des Aînés « Les Tamalous »	Divers	1 500,00 €	Salle Delattre pour AG	Foyer restaurant 2 fois/an	/
Cronquelets – Club du 3ème Age	Divers	1 500,00 €	Corderie pour repas	Foyer restaurant pour repas	/
Amicale du Personnel Communal	Divers	18 000,00 €	Corderie (occas.)	Locaux Mairie	/
Donneurs de sang	Santé	250,00 €	Corderie (5 fois /an)	Mairie (occas.)	/
EPEAM	Santé	1 000,00 €	/	/	/
Ass.Sourds de la Côte d'Opale	Santé	300,00 €	/	/	/
IVY	Culture	1 000,00 €	/	/	/
SOS Chats errants	Divers	1 000,00 €	/	/	/
Office du Sport Etaplois	Sport	2 000,00 €	/	/	/
MONTANT TOTAL		70 395,00 €			

Considérant que les subventions sont versées sous réserve de dépôt d'un dossier de subvention complet accompagné de toutes les pièces justificatives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les montants des subventions à verser tels que mentionnés dans la présente délibération.

La délibération est adoptée par 21 voix pour et 2 contre (Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Bernard GHESELLE et Monsieur Jean-Michel GOSSELIN ne prennent pas part au vote).

Vu pour être affiché le 15 Juin 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

